

Et pourtant, elle tourne...

GRAND

Concours d'idées
pour l'utilisation
d'une roue à aubes
sur la Combeauté

renseignements:
valdajol.fr - 03 29 30 63 33

F
C
H
Q
M₃
T
I₂
M₂
M₁
D₁

Concours d' idées

Sculpture animée du square du moulin
Le Val d'Ajol. F - 88340

Réception des dossiers :
du 16/02/2009 au 30/6/2009

Délibération du Jury : 19/09/2009

PRIX	
1°	1 500 €
2°	200 €
3°	150 €

Organisateur :
Commune du Val d'Ajol, 88340, France.
www.valdajol.fr



Le concours d'idées, comme son nom l'indique, met en compétition des individus ou des groupes d'individus afin de trouver, dans la multitude, l'idée qui nous permettra de finaliser notre projet.

L'imagination c'est vous , la réalisation c'est nous

Ce document contient :

- un texte de présentation,
- le règlement du concours,
- les modalités d'inscription, de renseignement et d'envoi du dossier,
- une fiche d'identification
- les annexes :
 - les cartes
 - les photos
 - les relevés topographiques.

SITUATION

Le Val d'Ajol est une bourgade des Vosges méridionales de 4500 habitants, où coule la Combeauté.

Dans cette région, aux siècles derniers, le textile et le bois étaient les activités industrielles majeures.

Le square du moulin est situé entre le canal d'amenée et la Combeauté ; une roue à aubes y a été installée lors de l'opération de rénovation du centre bourg.

Depuis 2007, la roue à aubes de M. Proust tourne au fil du courant dans le joli square du Moulin , mais elle tourne "à vide".

L'histoire industrielle du Val d'Ajol s'est pourtant abondamment servi de cette force motrice hydraulique. Les scieries, les tissages, les filatures, les chaudronneries, les huileries ajolaises ont tous tiré leur énergie de la chute de l'eau.

Cette roue à aubes en est la mémoire, mais une mémoire partielle car elle tourne sans ne rien entraîner...

Il faut y remédier et imaginer un objet artistique animé qui, motorisé par la roue à aubes, symbolisera la mémoire et l'avenir de la force hydraulique.

OBJECTIF

Utilisons le mouvement et l'énergie potentielle de cette installation pour animer une statue, un mécanisme ou un automate qui tentera de rassembler l'art, la technique, la mémoire et le futur de l'énergie hydraulique ...

Tout est permis : machines, mobiles, artefacts mécaniques, sculptures et assemblages motorisés ou plus simplement animés ...

Le concours d'idée se limite à la description précise du dispositif (texte plan croquis ...)

Il convient d'adresser son dossier dans les délais.

Un jury retiendra le projet le plus séduisant. La sélection se fera en premier lieu, sur des critères artistiques mais la technique, la sécurité et le prix de revient ne seront pas négligés dans le choix.

La réalisation technique sera l'affaire des services techniques de la commune du Val d'Ajol.

LIMITES :

Ce projet devra répondre à quelques impératifs :

1°) les dimensions de l'objet sont définies par les croquis sur photos et plans en annexe.

2°) L'animation de l'objet doit être compatible avec les caractéristiques techniques de la roue à aubes (vitesse de rotation et puissance) définies en annexe

3°) La mobilité de l'objet ne doit pas mettre en danger la sécurité des spectateurs ou des passants. Ce dernier doit être facilement protégé par des dispositifs limitant l'approche du spectateur.

4°) La réalisation de l'objet ne doit pas nécessiter le recours à des techniques coûteuses et ou complexes.

A savoir, les matériaux : béton, métaux, plastiques, bois sont autorisés mais les alliages nécessitant des moulages ou les matériaux composites sont déconseillés

5°) Les matériaux et les techniques de construction doivent répondre aux exigences du développement durable. La construction doit résister aux intempéries.

6°) La machine ne doit pas émettre de pollution sonore supérieure aux normes édictées par le décret 2006-1099 du code de santé publique.

CONSEIL AMICAL AU CANDIDAT :

Ce concours est **ouvert à toutes et à tous**.

Il n'est pas réservé uniquement à l'élite ou à telle catégorie de professionnel.

Le nécessaire formalisme de son règlement ne doit pas vous faire reculer.

Quelle que soit son origine, l'idée ne représente au départ rien de bien concret.

Pour passer à un projet réaliste, la première chose à faire est de bien la définir, c'est à dire, se forcer à la résumer en quelques lignes précises, concises et fortes.

Cet exercice va vous permettre de coucher sur le papier cette fameuse idée, d'arriver à en cerner clairement les différents aspects en évoquant ses caractéristiques, sa beauté, son usage, ses capacités évocatrices, les grands principes de son fonctionnement ...

Osez, imaginez, décrivez avec précision afin que nous ayons le plus grand choix pour notre projet de sculpture...

Rappelez vous qu'il n'est pas toujours utile d'arriver avec des idées neuves mais qu'il suffit souvent d'interpréter ces idées qui nous entourent depuis toujours.

À vos crayons, et à bientôt autour de la roue ...



Etienne CURIEN

RÈGLEMENT :

Article 1 :

Peut concourir tout individu ou groupe d'individus, francophone.

Article 2 :

Le concurrent doit s'inscrire sur la liste des participants tenue par le secrétariat de la mairie du Val d' Ajol (88340) par courrier postal ou électronique.

Il reçoit une confirmation et l'envoi du matériel.

Article 3 :

Il s'agit d'un concours d'idée.

L'idée est décrite par un texte, un ou des croquis, un ou des plans et tout autre moyen, l'essentiel étant la précision de la description de l'objet quant à l'animation, la méthode d'animation en terme de vitesse, de fréquence, de débattement, la nature des matériaux et les détails de construction ...

Elle doit correspondre aux limites physiques décrites en annexe.

Cette description ou notice explicative exposant les ambitions du projet doit tenir dans six feuilles A4 recto maximum.

Article 4 :

Le dossier comprend obligatoirement :

-la notice explicative en 6 feuilles A4 recto

-la fiche d'identification du candidat

NB : Il est interdit, sous peine de nullité, de s'identifier par tous moyens sur la notice explicative.

Article 5 :

Le dossier est adressé au secrétariat de la mairie du Val d' Ajol sous enveloppes cachetées en suivant scrupuleusement les indications fournies dans la rubrique "Mode d'emploi"

Article 6 :

Les dossiers sont anonymisés dès la réception , l'anonymat sera levé après la délibération du Jury.

Article 7 :

La date de clôture de réception des dossiers est fixée au 30 juin 2009 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

La date de délibération du jury est fixée au samedi 19 septembre 2009.

Article 8 :

Le jury est composé de six membres :

- Mr Aurélien GUILHEM
- Mr Frédéric LÉONET, Directeur des Services Techniques du Val d'Ajol
- Mlle Karine MARCHAL
- Mr Bernard MOUGIN
- Mr Jean RICHARD, Maire du Val d'Ajol
- Mr Gilbert VILLEMIN

Le jury étudie les dossiers anonymisés pendant les vacances d'été. Il délibère et désigne les trois premiers le 19 septembre. Le tiers garant lève l'anonymat et le gagnant est nommé.

Article 9 :

Le premier reçoit le prix de la ville de 1500 euros, le second reçoit le premier accessit de 200 euros et le troisième reçoit le deuxième accessit de 150 euros.

Article 10 :

Après l'épreuve les dossiers restent la propriété de la commune du Val d'Ajol.

Le dossier gagnant est confié aux services techniques de la Ville qui reste le seul et unique responsable de la maîtrise d'oeuvre.

Article 11

CESSION DES DROITS

Les Participants déclarent être les légitimes détenteurs de tous les droits de propriété intellectuelle ou avoir acquis tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires liés aux projets qu'ils auront soumis dans le cadre de ce concours. Les Participants cèdent par avance aux Organisateurs, à titre non exclusif et à titre gracieux, l'ensemble des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir :

* droit de reproduction : droit de fixer, numériser, éditer et reproduire les projets en tout ou en partie, sur tous supports imprimés, et sur support informatique de toute nature.

* droit de représentation : droit de représenter, à titre privé ou publiquement, de distribuer, de diffuser tout ou partie des Projets, à titre gratuit ou onéreux, auprès de tous publics, par le biais de tous supports imprimés et sur support informatique de toute nature.

* droit d'adaptation : droit d'adapter, d'arranger, de numériser, de modifier et/ou de supprimer les Projets, en tout ou en partie, de les assembler ou de les intégrer dans toute autre prestation ou création intellectuelle, sous toute forme et par tout moyen, sur supports imprimés et sur support informatique de toute nature. La cession de ces droits est consentie pour une durée de 15 ans à compter du 1er juillet 2009. Les Organisateur s'engagent à mentionner l'identité des Participants lors de chaque utilisation de leurs Projets.

Article 12 GARANTIES

Les Participants s'engagent à participer au Concours de façon loyale et à titre personnel. Ils garantissent notamment les Organisateur que leur projet est original et qu'il résulte de leur propre réflexion, sans emprunt à des œuvres antérieures et protégées. En tant que de besoin, et par l'effet de leur seule inscription et participation au Concours, les Participants garantissent irrévocablement les Organisateur de tout recours de tiers, notamment quant à l'originalité et/ou la paternité dudit projet, sans préjudice de tous dommages-intérêts s'il y a lieu. Plus généralement, les Participants garantissent les Organisateur du Concours d'une jouissance paisible de leur projet.

Article 13 ANNULATION DU CONCOURS

Les Organisateur se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent Concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait. L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

MODE D'EMPLOI

1 - MODALITÉS d'INSCRIPTION :

La pré-inscription se fait auprès du secrétariat de la mairie du VAL d'AJOL soit par :

- courrier postal ,
- courrier électronique, ou
- téléphone au secrétariat

Les données indispensables sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Age
- Sexe
- Adresse exacte
- N° téléphone

L'adresse mail n'est pas obligatoire mais elle est recommandée.

En moins de huit jours, le candidat reçoit la confirmation de son inscription et le matériel nécessaire :

- une fiche d'identification
- une enveloppe kraft de 260*330 mm pré adressée " Mairie du Val d'Ajol 88340 ", non affranchie.
- une enveloppe blanche 230*320 mm à entête "Concours d'idées"
- une brochure présentant le concours, le règlement et les annexes (s'il n'a pas de liaison Internet)

Le candidat est alors inscrit définitivement.

2 - MODALITÉS POUR RECHERCHE D'INFORMATION :

- Le dossier complet est sur le site de la commune du Val d'Ajol

www.valdajol.fr

- Un grand nombre de photos peuvent être visualisées sur :

<http://picasaweb.google.fr/frederic.leonet/SquareDuMoulin>

- L'adresse du courrier électronique de la mairie est

mairie@valdajol.fr

- Pour les candidats qui ne disposent pas de lien Internet, le secrétariat de la Mairie se tient à leur disposition par courrier postal :

Secrétariat de la Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
88340 Le Val d'Ajol
tel :0329306333 ou 0329305699

- Pour d'autres renseignements, contacter :

Etienne CURIEN
03 29 30 64 80
e.curien@wanadoo.fr

3 - MODALITÉS D'ENVOI :

Le candidat doit être attentif à ne laisser aucune marque distinctive sur les enveloppes ou sur le document hormis, naturellement, sur la fiche d'identification.

Le candidat met les six feuilles A4 décrivant l'idée dans l'enveloppe blanche " Concours d'idées "

Puis l'enveloppe blanche et la fiche d'identification soigneusement remplie dans l'enveloppe Kraft.

Il porte ou affranchit et poste l'enveloppe Kraft au secrétariat de la Mairie du Val d'Ajol avant le 30 juin 2009 à minuit.

4 - MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

Le gagnant et les deux accessits sont désignés par le président du Jury le samedi 19 septembre 2009 lors d'une cérémonie officielle au cours de laquelle Mr le Maire du Val d'Ajol leur remet les prix.

CONCOURS D'IDÉES
STATUE ANIMÉE - 88340 - LE VAL D'AJOL

FICHE D'IDENTIFICATION

(s'il s'agit d'un groupe, préciser l'identité du responsable.)

nom :

prénom :

sexe :

âge :

(s'il s'agit d'un groupe)

dénomination du groupe :

adresse :

code postal :

ville :

téléphone :

email :

Je soussigné certifie avoir lu les 13 articles du règlement et m'engage à m'y soumettre dans sa globalité.

Mention manuscrite "lu et approuvé" :

Signature :

ne rien inscrire dans ce cadre

NB : Attention, ne laissez aucun signe distinctif sur les autres éléments du dossier, sous peine de nullité !

ANNEXES :

Annexe 1 Caractéristiques de la roue à aube

diamètre : 3,60 m
largeur des pales : 1 m
distances entre les 2 paliers : 1,50 m
puissance estimée : 1 kW
vitesse de rotation : 0,5 tour/seconde

Annexe 2 Référence du constructeur

Alain Proust
41120 Chitenay
tel 0254704024
alain.proust@wanadoo.fr

Annexe 3 Dimensions utilisables

La sculpture animée ne doit pas empiéter sur les massifs de fleurs du square situés en face et sur les deux cotés de la roue.

Ces volumes sont définis avec précision sur le plan (annexe 5) et approximativement sur les photos croquis.

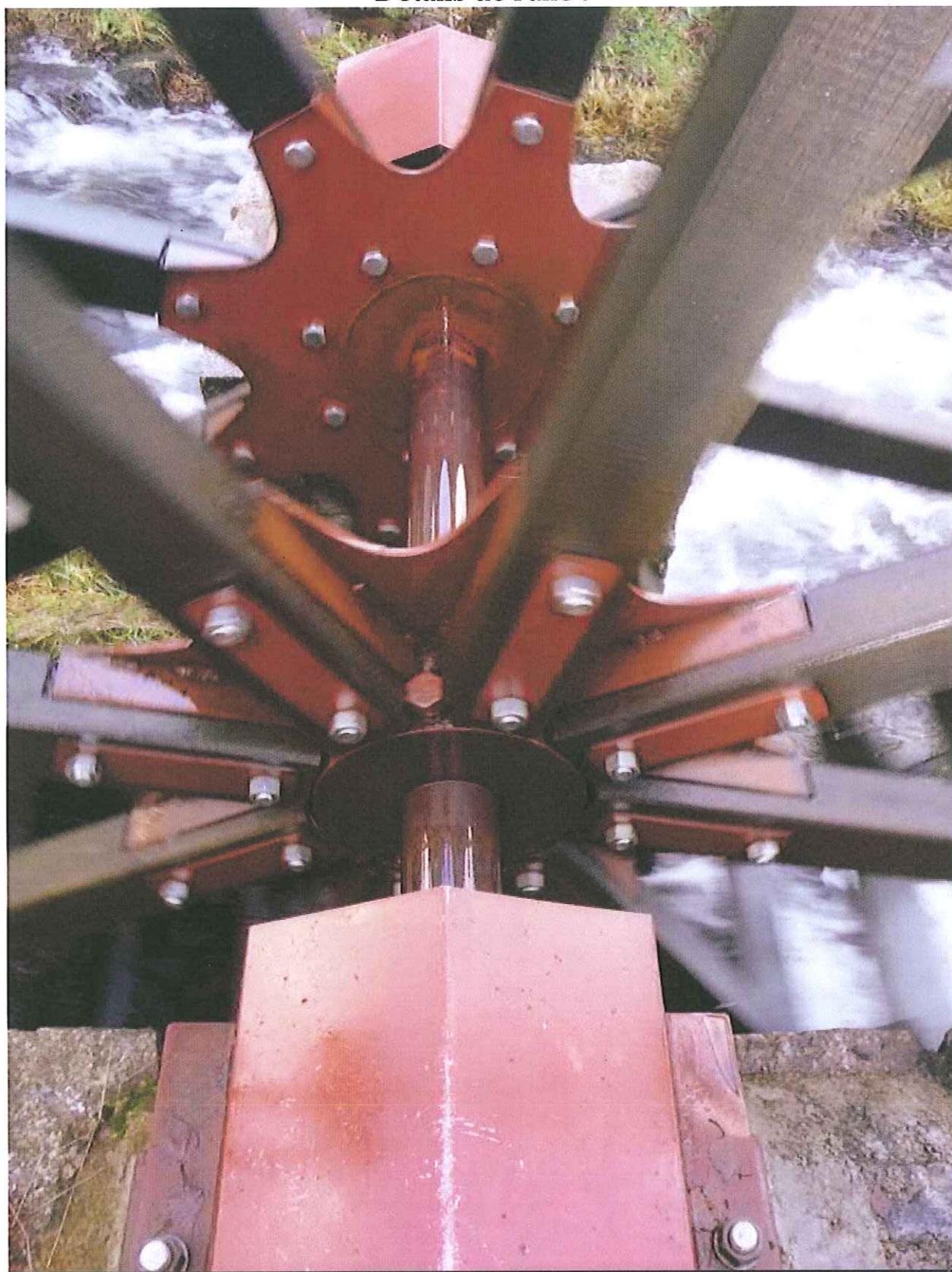
Il s'agit de ne pas occuper le volume du massif frontal en protégeant un accès piéton de 1 m 50 en périphérie.

Les deux massifs latéraux doivent être protégés sur leur surface exacte et cela, sur une hauteur de 1 m 20.

Le canal d'amenée ne doit pas être franchi au delà de la limite verticale disposée à environ deux mètres du plot en pierre de taille.

Les cinq pierres qui bordent le square devant la roue à aubes peuvent être ôtées.

Détails de l'axe :



Massif frontal



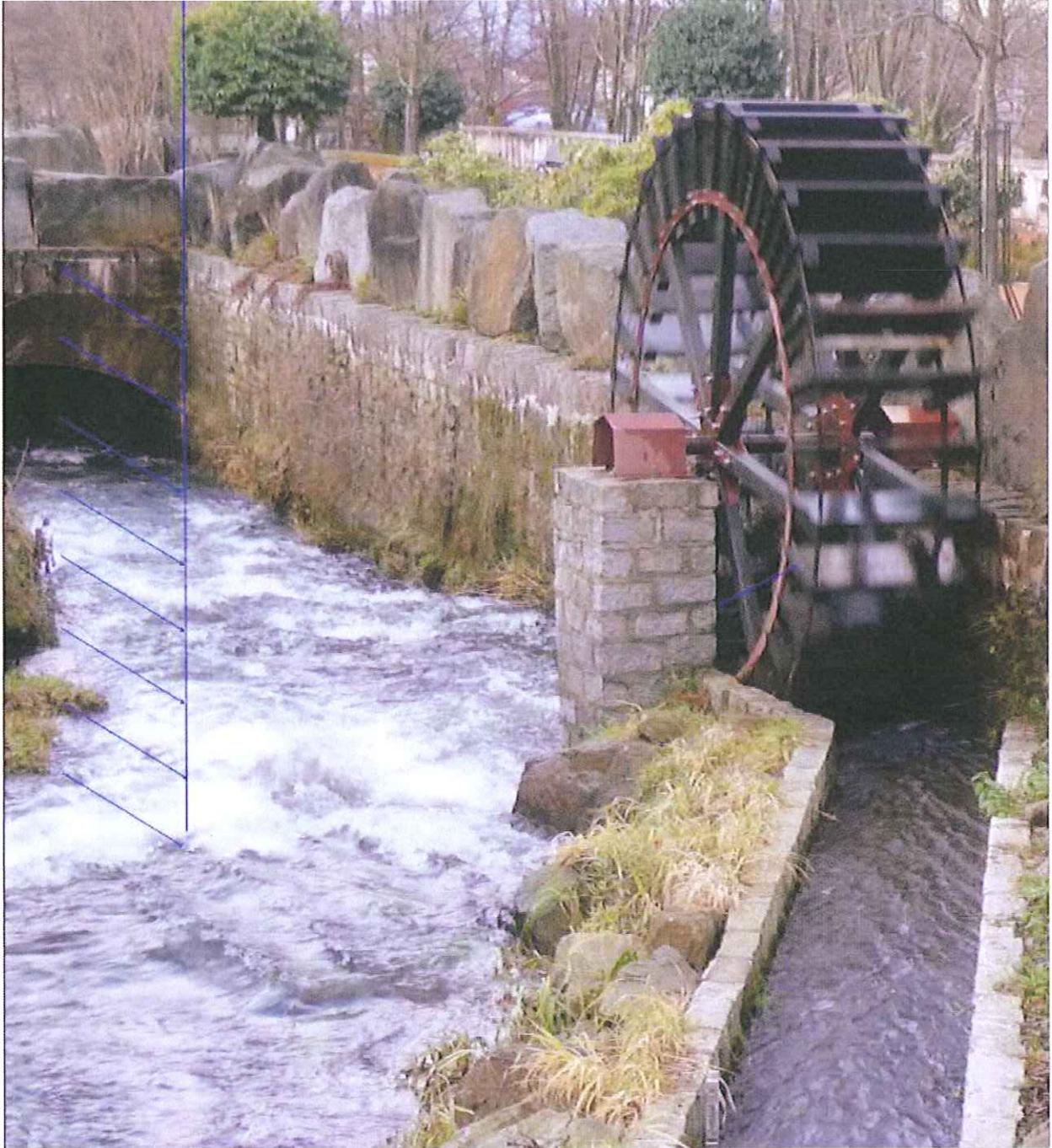
Massifs Latéraux



Les pierres que l'on peut ôter



la zone du ruisseau à ne pas franchir

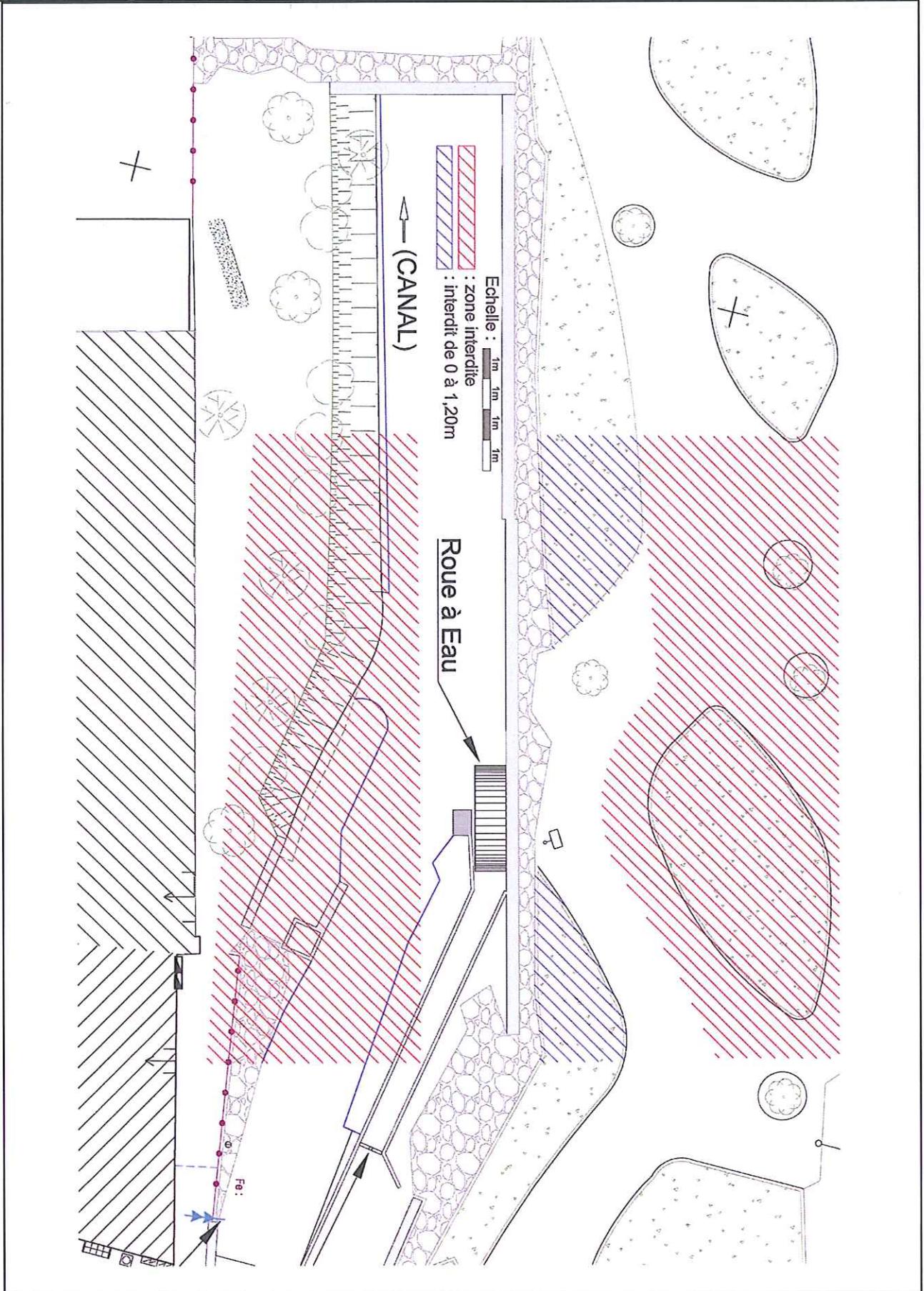


Autres photos :

<http://picasaweb.google.fr/frederic.leonet/SquareDuMoulin>

Annexe 5

Relevés topographiques :



Annexe 6

Ambiance sonore :

Le relevé de bruits ambiants pendant la journée est de 70 dB ;
il est de 65 dB en moyenne pendant la nuit.

Annexe 7

Carte Routière :

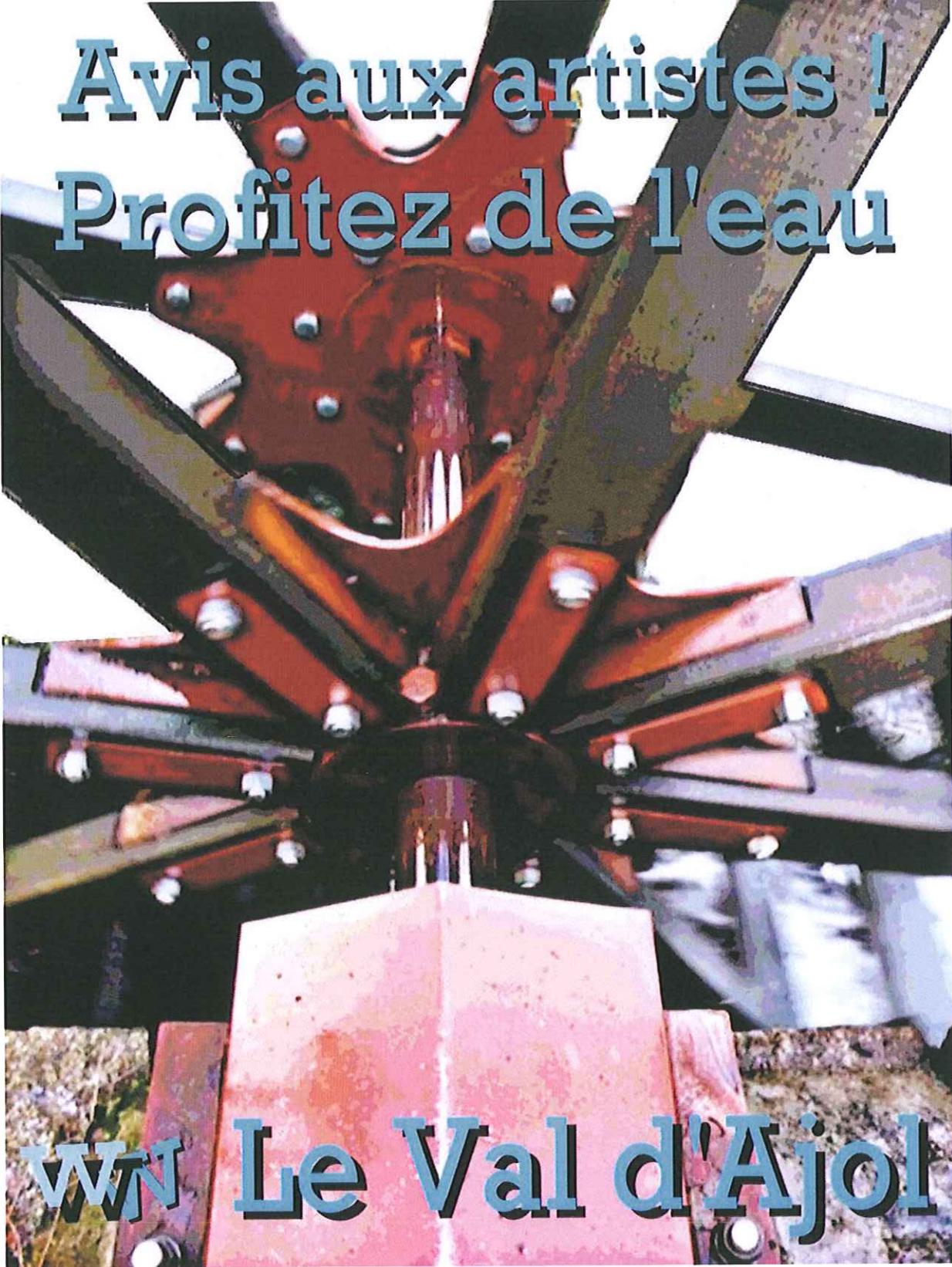


Remerciements à :

Jean pour son écoute attentive,
Frédéric pour son aide technique rapide et efficace,
Caroline et Nadine, les secrétaires,
Antoine pour la belle page de couverture,
Gilbert pour le soutien, les conseils, les logos et les tracts
Audrey pour les judicieux conseils
et à tous les membres du jury ...



12/02/2009
E.C.



**Avis aux artistes !
Profitez de l'eau**

www Le Val d'Ajol